



Fin des audiences du BAPE sur les gaz de schiste : le doute persiste

Montréal, le 19 juin 2014 - Alors qu'a pris fin hier la seconde partie des audiences du deuxième BAPE sur les gaz de schiste, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) juge que le gouvernement n'a pas encore toutes les données en main pour dissiper les doutes liés aux nombreux impacts négatifs du développement de cette filière. Dans son mémoire déposé au BAPE, le RNCREQ recommande donc au gouvernement de parfaire et de parachever les travaux du comité de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste dans le cadre de l'ÉES globale sur les hydrocarbures récemment annoncée.

En effet, malgré une première commission d'enquête du BAPE en 2010-2011, puis une évaluation environnementale stratégique, dont les résultats ont été connus en février 2013, les constats actuels appellent malheureusement à des travaux de recherche supplémentaires, en particulier sur la protection des eaux souterraines et sur les émissions de GES. En outre, et comme le RNCREQ le souligne depuis le début, il manque encore une évaluation coûts/bénéfices globale pour guider la prise de décision. Selon Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, « pour savoir si un tel développement est acceptable, il faut absolument évaluer si les bénéfices que la société en retirerait (emplois, redevances, etc.) sont suffisamment élevés pour compenser les coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.). Il serait par ailleurs pertinent de comparer cette filière à d'autres sur la base de ses évaluations coûts/bénéfices. »

Cela dit, dans le cas des gaz de schiste, même si les connaissances sont encore incomplètes, elles sont suffisamment préoccupantes, notamment au chapitre des émissions de GES, pour que le doute persiste quant aux résultats de cette évaluation coûts/bénéfices globale. « Il est fort peu probable que cette filière puisse un jour être considérée comme du développement durable », juge M. Bourke.

Un ménage s'impose

Le dossier des gaz de schiste met par ailleurs en lumière un problème récurrent au Québec, celui de la multiplication des évaluations de toute sorte sur les enjeux de développement, dans le secteur de l'énergie en particulier. L'absence de règles claires, de cohérence et de rigueur laisse place à l'improvisation et à la confusion. Sans compter que les processus d'analyse, lorsqu'il y en a, sont menés en silo, trop tard, sans vision d'ensemble, et souvent dans le cadre de mandats incomplets. « Cela fait maintenant quatre ans qu'on évalue le dossier des gaz de schiste et encore aujourd'hui, après trois séries d'études entrecoupées par des changements de gouvernement, des questions demeurent en suspens. C'est dommageable, énergivore et vraiment confondant pour les citoyens, les autorités et les développeurs », regrette Philippe Bourke.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le RNCREQ insiste dans son mémoire sur la nécessité de clarifier le cadre d'analyse et de consultation des projets de développement et qu'il réitère l'importance pour le Québec de se donner une stratégie énergétique qui pourra assurer un cadre décisionnel cohérent en matière de production et de consommation de l'énergie.

Selon Guy Lessard, président du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches et responsable du comité développement durable du RNCREQ, « il ressort également des nombreuses études que le gouvernement doit se doter des mécanismes nécessaires pour élargir l'applicabilité de la Loi sur le développement durable aux paliers gouvernementaux locaux et régionaux et assujettir les associations industrielles et les entreprises du gaz de schiste aux principes de cette loi. »

Le RNCREQ est confiant que les commissaires du BAPE, qui entrent à présent en processus de rédaction de leur rapport attendu à l'automne, feront écho à ses recommandations.

Les conseils régionaux de l'environnement Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie ont tous trois participé aux audiences du BAPE. On retrouve le travail conjoint et leurs principales recommandations dans le mémoire déposé par le RNCREQ. Il peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1pjtvrA>.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
514 861-7022 poste 24
514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org